



COnfédération des **RA**ndonneurs
Motorisés et **U**sagers des **C**hemins

Partie 2

exemples d'actions



Confédération des Randonneurs Motorisés et Usagers des Chemins

Financer l'action locale

La CORAMUC s'engage à assister financièrement ses associations agréées et ses délégations en consacrant une partie importante de son budget pour les actions de terrains.

En rattachant l'adhérent à l'association agréée ou à la délégation la plus proche, la confédération lui assure le "retour de son investissement" sur son principal secteur de pratique.

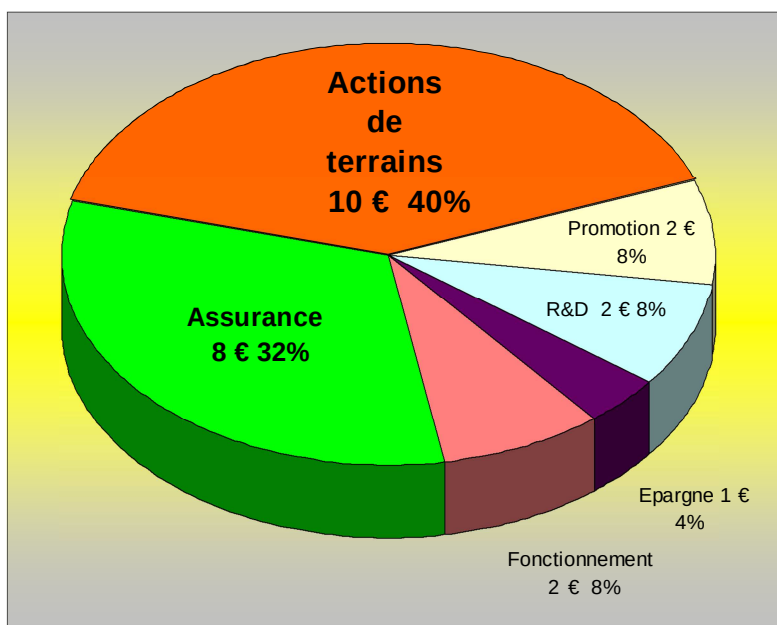
Exemple sur 25€ (cotisation individuelle) :

10€ reviennent à l'association ou à la délégation qui agit localement au plus proche de l'adhérent.

8€ sont consacrés pour la protection juridique.

le reste est réparti pour le développement des compétences R&D, la promotion-information.

les fonds propres et le fonctionnement (2€ !)





Confédération des Randonneurs Motorisés et Usagers des Chemins

Agir pour garantir l'avenir

Les membres fondateurs de la CORAMUC sont à l'origine de la proposition de loi déposée à l'Assemblée Nationale visant à DÉFENDRE la libre circulation et SUPPRIMER la fameuse "notion de carrossabilité".

La proposition de loi de la CORAMUC est la seule garantie valable qui conduise chacun au respect de l'autre dans les négociations à venir.

N° 3776

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DEUXIÈME LÉGISLATURE

Enregistrée à la Présidence de l'Assemblée nationale le 13 mars 2017

PROPOSITION DE LOI

visant à améliorer la cohabitation des divers usagers des chemins ruraux,

(Renvoyée à la commission des affaires économiques, de l'aménagement et du territoire, à l'initiative de la Confédération des Randonneurs Motorisés et Usagers des Chemins, présidée par M. Jean-Luc LANGEAC)

PRÉSENTÉE

PAR M. Laurent WAUQUIEZ

À l'heure qu'il est, la Coramuc peut déjà compter sur les clubset associations les plus efficaces de France en matière de défense du droit de rouler

La Coramuc ne demande qu'à se propager, de club en club, d'association en association. Outre les associations expérimentées déjà fédérées, d'autres vont bientôt voir le jour puisque la volonté de la Coramuc est de faciliter la création de regroupement de randonneurs un peu partout sur le territoire.

La Coramuc facilitera le travail à tous ceux qui désirent implanter localement une association de défense du droit de randonner.



Confédération des Randonneurs Motorisés et Usagers des Chemins

La CORAMUC lance une pétition nationale



Confédération
des Randonneurs Motorisés
et Usagers des Chemins

LES RANDONNEURS
SE MOBILISENT
POUR LEUR AVENIR

PETITION NATIONALE

DE SOUTIEN A LA PROPOSITION DE LOI DE LA CORAMUC

L'opposition entre catégories d'usagers des chemins ruraux conduit à l'intolérance et à l'incivisme.

L'interprétation de la notion de carrossabilité, l'impasse des PDIRM, la discrimination du droit d'usage des voies et des chemins, l'accès à la nature, les accidents mortels, conduisent à rappeler que :

La loi doit conduire chacun au respect de l'autre.

J E S O U T I E N S

PROPOSITION DE LOI

visant à améliorer la cohabitation des divers usagers des chemins ruraux,

- Qui a pour objet d'améliorer les textes en vigueur après les interprétations en apportant un complément de garantie en matière de droit et de sécurité.
- Qui ne déroge pas aux principes fondamentaux qui sont le respect de l'environnement et les prérogatives des maires et de l'état en matière de circulation des véhicules terrestres dans les espaces ruraux.
- Qui vise également à associer les pouvoirs spéciaux du maire en matière de police de la conservation des espaces.
- Qui vise à conforter les décisions du maire d'ouvrir ou de ne pas ouvrir à la circulation des véhicules terrestres à moteur, sur la base d'un constat de nuisances indoublable et étayé par des rapports circonstanciés.

je souhaite la voir déposée au plus tôt devant l'Assemblée Nationale

Nom :
Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Email : Signature :

Retourner à : CORAMUC - BP 72019 - 87070 LIMOGES cedex9 - www.coramuc.fr

CORAMUC Confédération regroupant les associations et individuels de défense et protection des loisirs verts et de leur environnement

Cette pétition
peut être
signée en ligne
sur notre
site internet
www.coramuc.fr

Cette pétition est
en libre
téléchargement sur
notre site internet
www.coramuc.fr

Après le changement de législature, la proposition doit être à nouveau déposée pour quelle puisse être adoptée.

Pour cela, nous devons relancer la fédération des pratiquants pour monter notre engagement et l'utilité du texte. Les accidents mortels, les interpellations contestables, nos actions de terrains, l'amélioration des comportements sont des éléments qui doivent sensibiliser nos élus.

La pétition nationale que nous lançons est l'instrument qui doit permettre de démontrer que nos revendications sont légitimes, consensuelles et constructives.

Quelques exemples concrets et représentatifs des actions de terrain de la CORAMUC

1° exemple d'action :



&



Ensemble pour la protection du patrimoine

Samedi 05 Mai 2007 dès 8h00 du matin une équipe de «motivés» du collectif Chemins Libres Auvergnats et de l'association La Vallée du Madet descendait le chemin partant des Loubatoux vers la rivière pour réaliser un objectif commun : **La préservation du pont des Pirins.**

Ce pont d'époque Gallo-Romaine, bâti en pierres sèches entre les communes de Montmorin et d'Egliseneuve était la proie des passages de véhicules tout terrain réalisant des saignées aggravant l'infiltration des eaux de ruissellement et menaçant la pérennité de l'ouvrage.

A l'aide d'une mini-pelle à chenilles, afin de ne pas trop dégrader les chemins, des pierres ont été déposées interdisant tout passage d'engins motorisés en conservant l'accès piétonnier.



Des rochers ont aussi été mis en place en amont afin d'enrayer toute remontée du ruisseau par des 4x4 passants sous le pont.

Après cette réalisation et la sortie d'une grosse pierre dans le bief, nous avons aussi appris à remettre une chenille, pas facile et générant beaucoup de calories !

A la suite de cet intermède le reste de la journée a été consacré à l'entretien du chemin et surtout à l'évacuation de l'eau qui ravine orage après orage en créant des déversoirs sur tout le parcours, dont le dernier en pierres et ciment.



Afin de stabiliser l'érosion de la partie empierrée, nous avons aussi bâti une semelle avec les mêmes matériaux.

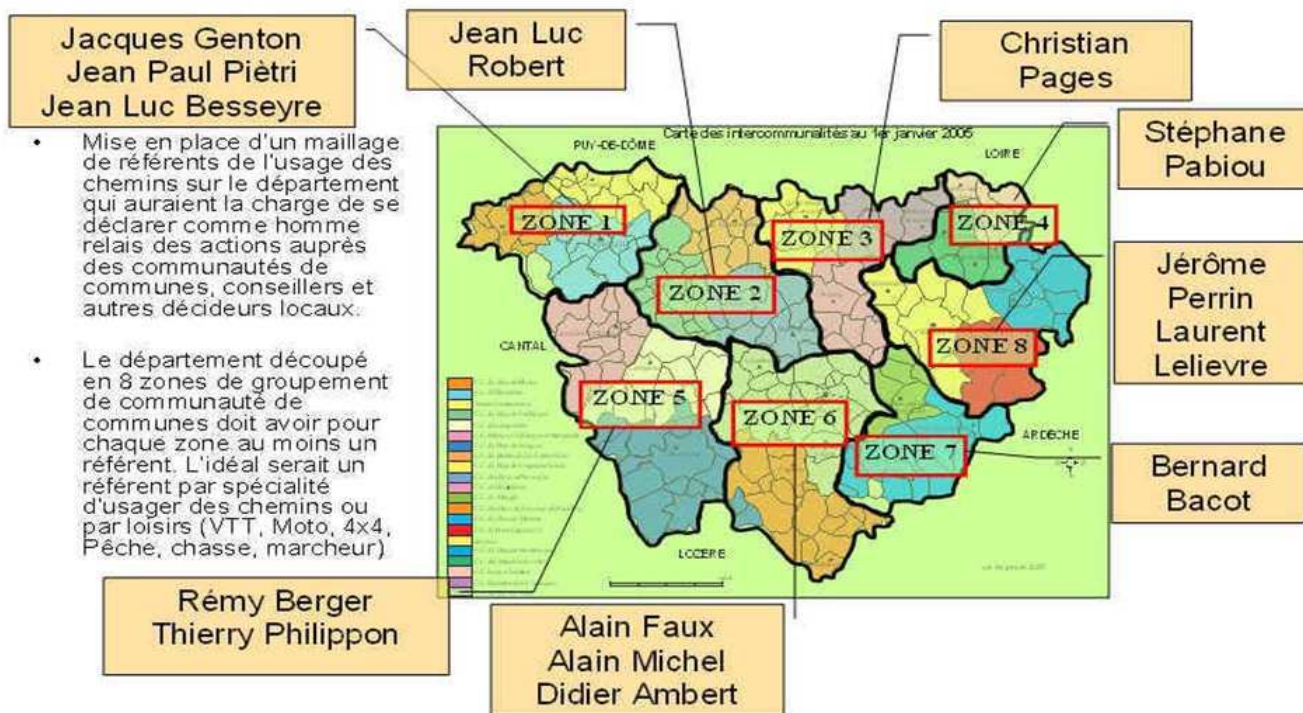
Nicolas, Jérôme, Pierrick, Daniel, Fabrice, Pascal et Jean-Paul, merci au nom de la protection du patrimoine d'avoir collaborés à cette journée riche d'actions mais aussi et surtout d'échanges entre pratiquants motorisés et défenseurs de la nature ; un consensus peut-être toujours trouvé par le dialogue autour de projets communs !

Merci aussi à René Montagner pour son aide inconditionnelle à l'organisation logistique de cette mémorable prestation !

Une idée novatrice a émergée : il serait bien de reconduire ce type de projet une fois par an, donc à bientôt !

2° exemple d'action :

Le maillage du territoire (cf. carte)



3° exemple d'action :

Défense du droit de circuler

Une requête contre l'arrêté municipal de FERRUSSAC a été déposée au tribunal administratif. Cet arrêté interdit la circulation des véhicules à moteur sur un chemin pour des raisons de dégradation et de sécurité. Après constat d'huissier, nous sommes en mesure de démontrer que la motivation de l'acte n'est pas recevable.



4° exemple d'action :

La défense du Patrimoine

Paulhaguet

Le chemin de la Compagnie fait débat

Pour l'instant, c'est un petit chemin qui sent la roquette, connue et appréciée de tous les randonneurs. D'ici 2005, on pourra aussi l'emprunter avec un semi-remorque. Il manque l'accord de deux propriétaires (sur 48) pour que le projet de transformation du chemin de la Compagnie en desserte forestière puisse démarrer. Un projet initié il y a trois ans par la communauté de communes du pays de Paulhaguet afin de désenclaver le massif forestier du territoire.

Le chemin de la Compagnie, situé sur cinq communes, a été créé à la fin du siècle dernier pour permettre l'exploitation des mines situées de part et d'autre de la rivière Ribeyrette. La communauté de communes, en accord avec l'Office nationale des forêts, la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt, ainsi que le parc naturel régional du Livradois Forez, veut donc en faire une piste forestière pour permettre le passage de grumiers et donc l'exploitation des forêts alentours.

Le projet a reçu l'adhésion de tous les élus. Mais pas du GAPPALVVR (1), qui regroupe une dizaine d'associations. Gé-

rald Beaud, le président de ce groupement, estime que la desserte forestière fera disparaître le chemin ainsi que tous les éléments de petit patrimoine qu'il recèle. Une réunion a permis à chacun d'exposer ses points de vue dernière-ment. Voici les arguments des uns et des autres.

DES INTÉRÊTS...

Pour Nicolas Di Giambattista, le président de la communauté, l'intérêt du projet tient en 6 points. Intérêt écologique : « la zone est située dans le Parc naturel régional du Livradois Forez et classée en zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique compte tenu de son intérêt biologique remarquable ».

Intérêt touristique : « terrains sillonnés par de nombreux sentiers, une attirance des touristes, l'existence de randonnées pédestres, VTT, équestres, ski de fond sur les hauteurs de Jax, qualité des paysages ». Intérêt patrimonial : « diversité des peuplements forestiers, feuillus et résineux, une faune sauvage appréciée des chasseurs, une flore mycologique qui n'est pas négligeable non plus ».

Intérêt économique : « il est de notre devoir de ne pas voir disparaître cette voie car celle-ci ne peut valoriser la production forestière et permettre la rentabilisation de leur exploitation ».

Intérêt de désenclavement d'une vallée : « la desserte forestière devient une nécessité incontournable pour une gestion efficace et durable de la forêt. Le bois noir qui constitue le versant Nord est parsemé de tâches rouges. Il s'agit d'arbres arrivés à maturité, inexploités par manque d'accès, cassés par la neige ou le vent et qui risquent de contaminer le reste de la forêt ».

Enfin, intérêt lié à la lutte anti-incendie : « en cas de difficulté, il ne fait aucun doute que la capacité de pénétration de la forêt par les engins de défense des pompiers ne peut qu'augmenter la protection de ce massif ».

... CONTESTÉS !

Des arguments que conteste, d'abord, le GAPPALVVR. « Concernant l'intérêt écologique, estime Gérard Beaud, l'impact est négatif sur l'environnement car la piste provoquera un dérangement nuisible à la flore et à la faune par ailleurs classée en zone à protéger et à préserver sur ZNIEFF et Natura 2000. L'intérêt touristique, remarquable aujourd'hui par le côté sauvage et le côté découverte, sera détruit par l'élargissement, les empiétements et autre piste-forme de retournement. Le paysage en souffrira et la vallée perdra son authenticité supprimant l'intérêt de la promenade ».

Et de poursuivre, « la piste détruira l'intérêt patrimonial du coin, car cette voie supprimera les ouvrages d'arts existants, détruira les entrées des galeries minières, redressera le tracé sinuueux en combinant les combes. Ainsi seront effacés l'histoire et le travail des hommes de cette vallée. Du strict point de vue économique, la rentabilité financière de la



Gérard Beaud devant une piste forestière telle que la communauté de communes projette de créer.

piste ne peut être garantie. Sur le plan de la sécurité, la piste n'apporte pas de protection particulière en cas d'incendie par le fait qu'elle se situe au fond de la vallée qui est particulièrement humide. Enfin, le désenclavement de la vallée profite à l'exploitation de quelques bois en amont qui pourraient être débordés par les pistes parallèles déjà existantes au dessus. De simples tranches de débordage suffiraient à l'évacuation des bois coupés par le haut ».



Un élément du patrimoine du chemin de la Compagnie.

(1) Groupement d'association pour la protection et la promotion des activités de loisirs verts et de vie rurale.

Loto de l'Amicale laïque

L'Amicale laïque organise un loto demain dimanche 18 janvier, à partir de 14 h 30, à la salle des fêtes. Nombreux lots. Une



Le chemin de la compagnie a été créé à la fin du siècle dernier.

5° exemple d'action :

Intervention sur le terrain



Monsieur le Directeur du Parc Naturel Régional du Livradois Forez.

Vous avez reçu un courriel de Mr Jérôme MORIN, naturaliste, qui vous somme de prendre des mesures après le constat qu'il a fait sur le secteur de SAINT-DIDIER sur DOULON.

Alertées par les élus, nos associations confédérées ont pris l'initiative pour qu'une solution soit trouvée.

Ainsi le 18 Avril, nous nous sommes rendus sur place en compagnie des représentants associatifs de secteur et de leurs Présidents Messieurs BESSEYRE, ROBERT, MISSONNIER, LAVENU et BEAUD, du propriétaire du terrain en question et Élus Locaux, Mme CHALAYE et Mr MIGNON.

6° exemple d'action :

Entretien des espaces, sites et itinéraires.

LA VALLA-EN-GIER

Crêts du Pilat : la zone « de silence » se refait une beauté

Pilat pour tous, association qui regroupe les usagers des chemins et passionnés de la nature, a rassemblé ses membres à la Jasserie pour ouvrir des chemins abandonnés depuis de nombreuses années.

EN 2006, l'association Pilat pour tous, en collaboration avec le Parc naturel régional du Pilat, et Michel Paul, maire de Saint-Paul-en-Jarez, avaient décidé de créer une zone dite de silence, ou zone sommitale, sur la partie des Crêts du Pilat.

Afin de traverser cette zone, Pilat pour tous, le Parc, la Mairie de Doizieux et les propriétaires (la famille Masson, de la Jasserie) ont discuté d'un accord : la tra-

versante. Cette « traversante » permettra de passer en tout terrain d'un versant à l'autre des Crêts du Pilat.

Pour formaliser son ouverture, munis de haches et de tronçonneuses, une soixantaine de bénévoles de l'Association motocycliste de La Valla, du Moto-Club de Maclas et de Moto Verte ont parcouru des lieux abandonnés et les ont débroussaillés, pour que ceux-ci redeviennent

praticables aux usagers des chemins.

Jean-Michel Couchon a souligné que « cette manifestation est la continuité d'un travail constructif qui caractérise les associations de loisirs motorisés ».

La matinée de débroussaillage s'est terminée par un casse-croûte, toujours dans une ambiance festive. Une manière de montrer aux réfractaires des loisirs motorisés, que les motards,

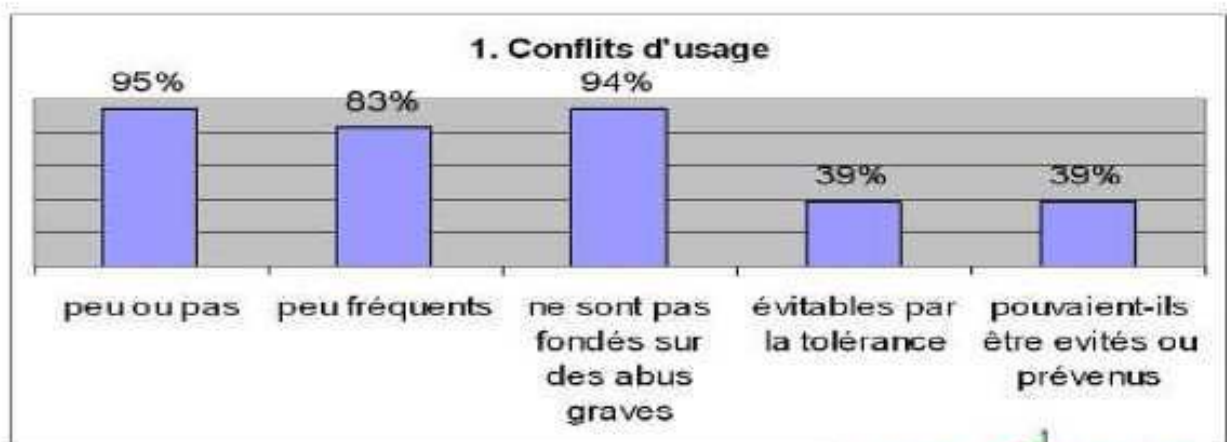
conducteurs de 4x4 et autres respectent eux aussi la nature.

Pour plus d'information, <http://www.monsite.orange.fr/pilatpourtous>

LA TERRASSE-SUR-DORLAY

EN BREF

Hospitalité de Saint-Etienne, groupe de La Terrasse. - Toutes les personnes intéressées pour se rendre en pèlerinage à Lourdes à partir du samedi 2 juin sont priées au 04 77 22 16 76 (en soirée). Inscriptions closes mardi 24 avril.





Gestion des Usagers des Che

MEZEL

Des chemins pour tous avec les Chemins Libres Auvergnats



DIALOGUE. Rencontre de sensibilisation sur le terrain.

Samedi dernier, une journée de sensibilisation à la bonne pratique de la randonnée motorisée en milieu rural, a eu lieu sur la commune de Mezel, montée conjointement entre la municipalité et l'association de défense de la randonnée motorisée CLA (Chemins Libres Auvergnats).

Pour ce faire, Chemins Libres Auvergnats a réuni trois groupes de quadeurs et de pilotes de moto d'enduro qui se sont positionnés sur différents axes de la commune. Une charte de bonne conduite leur a été distribuée, ainsi que les plaquettes de sensibilisation de la Confédération des randonneurs motorisés et usagers des chemins.

La réglementation en ce dans le respect du code de la route.

A l'issue de cette journée, une réunion débat s'est tenue à la mairie avec les acteurs des associations de défense de la randonnée motorisée, les élus locaux et les riverains.

Pour l'association CLA, l'incivisme d'une partie infime de pilotes ne doit pas faire planer des interdits sur l'ensemble des pratiquants.

D'autres actions de sensibilisation sur le terrain auront lieu en septembre et octobre sur la commune et les communes annexes.

Les riverains et agriculteurs ont souligné une nette amélioration des comportements des pilotes sur les axes de passage.

Pascal Lavenex, président